

Charte des visiteurs

Dans le contexte actuel de l'épidémie de Coronavirus, **la santé, la sécurité et le bien-être des résidents** sont les préoccupations premières de la direction et de l'ensemble des personnels de l'EHPAD.

Depuis le début du confinement, nous nous sommes efforcés de mettre en place toutes les mesures barrières permettant de préserver la santé de vos proches. La poursuite de la réouverture partielle de l'établissement aux visites ne peut se faire que dans le respect scrupuleux des précautions sanitaires, actualisées le 1^{er} juin.

Dans ce cadre, pour que les visites se passent dans les meilleures conditions de sécurité, nous vous demandons de vous conformer aux règles suivantes :

- Les visiteurs sont tenus de respecter les horaires de visite, définis lors de l'inscription auprès de l'accueil de l'établissement, ainsi que la durée de la visite (30 min)
- Le nombre de visiteurs est limité à 4. Les mineurs peuvent participer aux visites.
- Les personnes présentant des symptômes du Covid-19 (toux, fièvre, essoufflement...) ne sont pas autorisées à participer à une visite. De même, toute personne ayant une température supérieure à 38°C ne sera pas autorisée à entrer dans l'enceinte de l'établissement.
- Tout au long de la visite, les visiteurs sont tenus au respect des gestes barrières et de la distanciation sociale : prise de température à l'entrée, lavage des mains, port du masque, pas de contact, respect de la distance de 1,50 mètre entre chacun...
- Les visiteurs peuvent apporter des cadeaux ou des courriers à leur proche, mais ceux-ci ne pourront être remis directement, ils seront mis de côté par l'agent d'accueil, désinfectés et remis au résident ultérieurement. Les cadeaux « faits maison » (notamment les gâteaux...) sont à proscrire. Les cadeaux doivent pouvoir être désinfectés (ex. une boîte de chocolat...). Les bouquets de fleurs sont également autorisés.
- Dans un souci d'équité et pour permettre à chacun de voir ses proches, le nombre de visite par résident sera limité dans un premier temps.

Le non-respect de ces règles conduira à l'annulation du rendez-vous ou son interruption.

Nous soussignés,,
.....,
rendant visite à M/Mme, reconnaissons avoir pris
connaissance de la présente charte et nous engageons à la respecter.

Nous certifions également :

- ne pas avoir de symptômes de la Covid-19 (toux, fièvre...);
- ne pas avoir été testé positif de la Covid-19 dans les 30 jours précédents ;
- ne pas avoir été en contact avec une personne malade de la Covid-19 au cours des 15 derniers jours.

Fait à Chatillon sur Chalaronne, le

Signatures